

MONTRÉAL, 20 janvier 1873.

MONSIEUR,

Pour une troisième fois je m'adresse à vous. Comme je vous le disais dans ma dernière, je n'avais pas une preuve tangible que vous m'avez lésé, mais cependant j'en conservais une conviction morale. J'aurais pu alors, si j'avais voulu, prêter mon aide à d'autres pour vous faire reconnaître pour ce que d'autres prétendaient vous connaître déjà ; mais comme je ne pouvais pas croire que vous me lésiez préméditement et sciemment, je vous accordai le bénéfice du doute. J'étais bien convaincu en moi-même que vous n'agissiez pas bien, mais comme c'était une affaire embrouillée et de longue date et que je ne pouvais pas vous fournir une preuve certaine que le billet de mon Père que vous produisiez vous avait été payé ; par mémoire aussi de l'amitié que mon Père vous avait portée et aussi d'après mes propres sentiments, lesquels, quoique froissés, n'en subsistaient pas moins, je refusai de donner mon aide, quoique sollicité plusieurs fois à le faire. Vous avez été dans une fausse position. Mais comme je vous le disais dans ma dernière, la seule satisfaction que je m'accordai c'était de vous faire part des impressions que j'en retirai et de vous pardonner si vous m'aviez lésé. Souvent la délicatesse de sentiment s'émousse, le sens moral se fausse, mais de ces deux il y a une grande différence à faire le mal sciemment et délibérément. Je ne pouvais pas ; je ne voulais pas vous supposer la dernière alternative, car alors ç'aurait été un devoir pour moi, un devoir que tout homme doit à la société, de prêter mon aide pour vous faire connaître pour ce que vous auriez été : *un fourbe et un*